



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

En vue d'un appui financier et technique à six associations de la société civile pour la mise en œuvre d'actions de renforcement des circuits territoriaux de protection de l'enfance dans les provinces de Tanger, Tétouan, M'diq-Fnideq, Nador et Oujda

Date limite de candidature : 12 juillet 2026 à 00h00

INFORMATIONS SUR LE PROJET

Projet RASSIF , pour la prévention des violences et la protection des enfants en processus migratoire au Maroc	
Financé par l'Union Européenne au Maroc Ligne(s) budgétaire(s): HRD: 2023/ 045-118 (ACT-60857) & 2024 OSC: 2023/ 043-623 (ACT-60503) & 2024/043-623(ACT-60503) Réf : EuropeAid/179547/DD/ACT/MA	
Lancé par : Comité du pilotage du projet Rassif.	Demandeur et chef de file : L'association Casal dels Infants Codemandeur : L'Association Nationale de Réduction des Risques de Drogues - RdR Maroc.

Produit 2 de l'Objectif spécifique 1	Déployer une intervention éducative de rue dans quatre provinces coordonnée avec les CAPE.
A1.2.1	Appui financier et technique à six associations de défense des droits pour la mise en place d'actions de soutien aux circuits de protection de l'enfance dans les villes de Nador, Oujda, Tétouan et Tanger

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Maroc occupe aujourd'hui une position stratégique au sein des dynamiques migratoires régionales et internationales, en tant que pays de transit, de destination et, dans certains cas, de retour. Situé entre l'Afrique subsaharienne, le Maghreb et l'Europe, il constitue un espace de circulation complexe, marqué par des flux migratoires mixtes et multidimensionnels.

Dans ce contexte, de nombreux enfants marocains et étrangers en situation de mobilité migratoire se trouvent exposés à des vulnérabilités multiples, notamment aux violences, à l'exploitation, à la traite des êtres humains, à la rupture familiale, à l'exclusion sociale, ainsi qu'à un accès limité aux dispositifs de protection et aux services essentiels. Ces vulnérabilités se renforcent souvent mutuellement en raison de facteurs liés à l'âge, au genre, à la nationalité, au statut migratoire, à la situation socio-économique, au handicap ou encore à l'isolement familial. Cette situation nécessite des réponses adaptées, fondées sur une approche intersectionnelle et centrée sur les droits de l'enfant, prenant en compte les discriminations multiples susceptibles d'affecter les parcours de protection.

Au cours des dernières années, le Maroc a mis en place différents mécanismes visant à renforcer le déploiement des politiques et stratégies de protection de l'enfance, notamment en faveur des enfants marocains et étrangers en situation de vulnérabilité et/ou de mobilité exposés aux risques. Ces efforts se sont traduits par la mise en œuvre des Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE), des Centres d'Accompagnement et de Protection de l'Enfance (CAPE), des comités régionaux et locaux de prise en charge des victimes de violences, ainsi que des comités provinciaux et des unités mobiles de protection de l'enfance. Ces mécanismes favorisent une mobilisation coordonnée des acteurs publics, des collectivités territoriales et de la société civile impliqués dans les circuits de prise en charge et de protection.

Malgré ces avancées significatives, les enfants en processus migratoire continuent de rencontrer des difficultés majeures d'accès effectif aux services de protection, en particulier dans les zones frontalières et les territoires caractérisés par une forte intensité migratoire, tels que Tanger, Tétouan, Nador et Oujda. Ces contextes accentuent les risques auxquels ils sont exposés, notamment les violences physiques, psychologiques et sexuelles, l'exploitation économique, la traite des êtres humains, les addictions, les troubles liés à la santé mentale, ainsi que les situations de rue, d'errance et de survie.

Dans ce cadre, la territorialisation des politiques publiques constitue un enjeu central pour renforcer la coordination entre les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'État et les organisations de la société civile, afin d'adapter les réponses aux réalités locales et aux besoins spécifiques des enfants en mobilité. Cette dynamique repose sur une approche fondée sur les droits humains et les droits de l'enfant, garantissant les principes de non-discrimination, de participation, d'intérêt supérieur de l'enfant, de redevabilité et d'accès équitable aux services de protection.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet RASSIF – Prévention des violences et protection **des enfants en processus migratoire au Maroc**, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Casal dels Infants en partenariat avec RdR Maroc, pour une durée de 42 mois à compter de janvier 2026. Le projet est mis en œuvre en étroite coordination avec l'Entraide nationale ainsi qu'avec les différents acteurs institutionnels, territoriaux et associatifs impliqués dans les dispositifs de protection de l'enfance.

Initié en 2018 à Tanger par Casal dels Infants en partenariat avec l'association AICEED, le projet RASSIF s'est progressivement étendu à Casablanca puis à la région de l'Oriental (Nador et Oujda), en capitalisant sur les enseignements tirés des expériences de terrain et sur la construction de partenariats stratégiques avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés. Il vise aujourd'hui à renforcer les dispositifs territoriaux de protection de l'enfance à travers une approche intégrée, participative et multisectorielle, fondée sur les droits humains, la continuité des parcours de protection et la mobilisation collective des parties prenantes.

Le projet intervient dans les provinces de Tanger, Tétouan, Nador et Oujda et contribue à améliorer les mécanismes d'identification, d'orientation, d'accompagnement et de prise en charge des enfants en mobilité exposés aux violences et à l'exploitation. Une attention particulière est accordée aux enfants cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité, notamment les enfants migrants étrangers, les mineurs non accompagnés ou séparés, les filles exposées aux violences basées sur le genre, les victimes de traite et d'exploitation, les enfants en situation de rue, ainsi que ceux confrontés à des problématiques de santé mentale, de consommation de substances psychoactives ou de handicap.

L'ensemble des interventions du projet est guidé par une approche fondée sur les droits de l'enfant et par l'approche Genre et Diversité. Le projet promeut les principes de participation effective des enfants, de non-discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, de redevabilité et d'égalité de genre. Il applique également les principes de safeguarding et de protection contre toutes les formes de violences, d'abus, d'exploitation, de négligence et de harcèlement, conformément aux standards internationaux de protection de l'enfance, aux engagements du Maroc et aux exigences de l'Union européenne.

Dans ce cadre, un mécanisme de soutien financier et technique aux organisations de la société civile est mis en place afin de renforcer les acteurs de proximité intervenant dans les circuits territoriaux de protection de l'enfance. Ce dispositif vise à soutenir des initiatives complémentaires aux actions du projet RASSIF, contribuant à l'identification, au référencement, à l'accompagnement et à la protection des enfants en mobilité exposés aux violences, à l'exploitation et aux risques de rupture de protection.

Il vise également à renforcer la coordination avec les Centres d'Accompagnement et de Protection de l'Enfance (CAPE), les Dispositifs Territoriaux Intégrés de Protection de l'Enfance (DTIPE) et les autres acteurs concernés, dans une logique de continuité des parcours de protection, de renforcement des capacités territoriales et d'accès effectif aux droits.

II. LE PROJET RASSIF, pour la Prévention des violences et protection des enfants en processus migratoire au Maroc.

Cofinancé par l'Union européenne, le projet **RASSIF – Prévention des violences et protection des enfants en processus migratoire au Maroc** vise à contribuer à la protection des droits des enfants et au renforcement des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance, en prévenant les violences, l'exploitation et les situations de vulnérabilité auxquelles sont exposés les enfants en processus migratoire au Maroc.

De manière spécifique, le projet permettra de soutenir et d'adapter les itinéraires de prise en charge et de protection des enfants en mobilité exposés aux violences dans les provinces de Tanger, Tétouan, Nador et Oujda, tout en renforçant le dialogue politique entre les organisations de la société civile et les porteurs d'obligations des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance.

Les objectifs du projet RASSIF sont :

Au niveau général, le projet a pour objectif de contribuer à la protection des droits des enfants et promotion des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance en prévenant les violences et l'exploitation à l'égard des enfants en processus migratoire au Maroc

Au niveau spécifique, le projet a pour objectifs de soutenir et adapter les itinéraires de prise en charge et de protection des enfants en mobilité exposés aux violences dans au moins quatre

provinces du Maroc (**OBS1**), ainsi que de renforcer le dialogue politique entre les OSC et les porteurs d'obligation des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance sur les droits des enfants en mobilité exposés aux violences (**OBS2**).

Les associations porteuses du projet RASSIF :

L'action du projet RASSIF est portée par deux partenaires principaux, engagées dans la protection des droits humains, de l'enfance et des populations vulnérables : Casal dels Infants, en tant que demandeur, et l'Association Nationale de Réduction des Risques de Drogues (RdR Maroc), en tant que codemandeur.

Casal dels Infants

Casal dels Infants est une association d'utilité publique dont le siège est à Barcelone. Forte de plus de 47 années d'expérience dans l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles en situation de vulnérabilité sociale, elle intervient au Maroc depuis 2007 à travers des programmes fondés sur les droits humains, la protection de l'enfance, l'égalité de genre et le renforcement de la société civile.

À l'origine du programme RASSIF depuis 2018, Casal dels Infants développe des interventions de proximité auprès des enfants en mobilité et accompagne le renforcement des acteurs territoriaux impliqués dans leur protection.

Association Nationale de Réduction des Risques de Drogues (RdR Maroc)

Créée en 18 juillet 2008, RdR Maroc œuvre pour la réduction des risques, la promotion des droits humains et l'accompagnement des populations vulnérables. L'association dispose aujourd'hui d'un réseau de sections territoriales actives dans plusieurs villes du Royaume.

Partenaire stratégique du projet RASSIF depuis 2023 dans la région de l'Oriental, RdR Maroc apporte une expertise reconnue en matière de travail de rue, de prévention des risques, de santé communautaire, de réduction des vulnérabilités et d'accompagnement des enfants exposés aux violences, aux addictions et aux situations de grande précarité.

Objectifs et cadre du fonds d'appui aux associations tierces

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est mis en œuvre dans le cadre de l'activité A1.2.1 : Appui financier et technique à six associations de défense des droits pour la mise en place d'actions de soutien aux circuits de protection de l'enfance dans les villes de Nador, Oujda, Tétouan et Tanger. Les associations intervenant sur le territoire de la province de M'diq-Fnideq, sont aussi concernées par le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Cette activité contribue directement au Produit 2 de l'Objectif spécifique 1 : « Déployer une intervention éducative de rue dans quatre provinces coordonnée avec les CAPE. »

Qui s'inscrit dans le cadre du projet RASSIF – Prévention des violences et protection des enfants en **processus migratoire au Maroc**. Il vise à renforcer les dispositifs et circuits territoriaux de protection de l'enfance dans les provinces de Tanger, Tétouan, M'diq-Fnideq, Nador et Oujda, à travers le soutien financier et technique d'associations de proximité intervenant auprès des enfants en situation de mobilité.

Les subventions accordées permettront aux associations sélectionnées de développer et renforcer des actions de prévention, d'identification, d'orientation, d'accompagnement et de protection des enfants exposés aux violences, à l'exploitation, à la traite, aux risques psychosociaux et aux ruptures de parcours de protection.

Les projets financés devront contribuer à améliorer l'accès des enfants en mobilité aux mécanismes de protection existants, notamment à travers leur référencement vers les Centres d'Accompagnement et de Protection de l'Enfance (CAPE), la co-construction de parcours individualisés de prise en charge, l'accompagnement socioéducatif de proximité et le renforcement de leur accès effectif aux droits et aux services.

Conformément aux objectifs du projet RASSIF et aux principes de protection de l'enfance fondés sur les droits humains, une attention particulière devra être accordée aux groupes d'enfants les plus exposés aux risques de violences, d'abus, d'exploitation et d'exclusion, notamment :

- les enfants migrants étrangers présents sur le territoire marocain ;
- les mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille ;
- les filles exposées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation, à la traite ou à d'autres formes de discrimination ;
- les enfants vivant dans la rue ou en situation de survie ;
- les enfants confrontés à des problématiques de santé mentale, de détresse psychosociale ou de consommation de substances psychoactives.

À travers ce fonds d'appui, le projet RASSIF ambitionne également de renforcer la complémentarité entre les organisations de la société civile, les CAPE, les Dispositifs Territoriaux Intégrés de

Protection de l'Enfance (DTIPE) et les autres acteurs publics et associatifs concernés, afin de promouvoir une réponse coordonnée, inclusive et adaptée aux besoins des enfants en processus migratoire.

II. LES ASSOCIATIONS ELIGIBLES A L'AMI

Le projet RASSIF vise à renforcer les capacités d'intervention des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et des droits humains à travers un mécanisme de soutien financier et technique destiné à six associations tierces.

Le projet considère que le renforcement des acteurs associatifs de proximité constitue un levier essentiel pour améliorer l'identification, l'orientation et la protection des enfants en mobilité exposés aux violences, en particulier dans les territoires frontaliers et les zones de forte mobilité migratoire.

Le projet vise ainsi à renforcer l'engagement des organisations de la société civile locales en tant qu'acteurs de la bonne gouvernance territoriale, de la prévention des violences, de la promotion des droits de l'enfant et du développement social inclusif.

À travers la mise en place d'un fonds d'appui, le projet permettra de financer des interventions de proximité destinées à soutenir les circuits territoriaux de protection de l'enfance dans les provinces de Tanger, Tétouan, M'diq-Fnideq, Nador et Oujda.

Les associations sélectionnées contribueront notamment :

- à l'identification des enfants en mobilité exposés aux violences et aux situations de risque ;
- à leur référencement vers les CAPE et les ressources des DTIPE ;
- à la co-construction et au suivi des itinéraires individualisés de protection ;
- à la mise en œuvre d'actions socioéducatives de rue ;
- à la médiation familiale, administrative et juridique ;
- à la prévention des violences, de l'exploitation et de la traite ;
- au soutien psychosocial, à la santé mentale et à la réduction des risques liés aux addictions ;
- au renforcement des réponses communautaires et institutionnelles de protection de l'enfance.

Une attention particulière sera accordée aux enfants migrants étrangers, aux mineurs non accompagnés ou séparés, aux filles exposées aux violences et à l'exploitation, ainsi qu'aux enfants cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité.

Les associations ciblées par le présent appel sont des organisations marocaines de proximité intervenant dans les provinces de Tanger, Tétouan, M'diq-Fnideq, Nador et Oujda. Elles disposent de niveaux de structuration variés mais partagent une connaissance approfondie de leur territoire, des

relations de proximité avec les communautés et un engagement en faveur des droits de l'enfant et de la protection des populations vulnérables.

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité ci-dessous sont obligatoires pour accéder au fonds d'appui du projet RASSIF. Toute association candidate doit satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- ✓ Être une association marocaine à but non lucratif, légalement constituée et déclarée auprès des autorités compétentes, et disposer d'un récépissé de dépôt légal valide ;
- ✓ Être implantée ou intervenir de manière effective dans l'une des provinces ciblées par le projet : Tanger, Tétouan, M'diq-Fnideq, Nador ou Oujda ;
- ✓ Disposer d'une expérience démontrée dans au moins un des domaines suivants : protection de l'enfance, promotion des droits humains, migration, intervention de proximité, prévention des violences, accompagnement psychosocial, réduction des risques, ou accompagnement des enfants et adolescents en situation de mobilité, de rue ou de vulnérabilité ;
- ✓ Disposer d'une capacité d'intervention de proximité auprès des enfants, des adolescents, des jeunes et/ou des familles en situation de vulnérabilité ;
- ✓ Disposer de capacités administratives, financières et organisationnelles suffisantes pour assurer la gestion, la mise en œuvre, le suivi et la justification d'une subvention conformément aux exigences du projet ;
- ✓ Respecter les principes de transparence, de redevabilité, de bonne gouvernance, d'égalité entre les femmes et les hommes et de non-discrimination ;
- ✓ Ne pas être dans une situation d'exclusion ou d'inéligibilité au regard des règles applicables aux financements de l'Union européenne et respecter l'ensemble des mesures restrictives et sanctions applicables.

Les associations sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement technique ainsi que d'un financement destiné à renforcer leurs capacités d'intervention auprès des enfants en mobilité.

V. TYPES D' ACTIONS FINANCÉES

Les projets proposés devront s'inscrire dans au moins une des catégories suivantes :

- 1. Actions socioéducatives de rue :** Actions de jour et de nuit dans les espaces fréquentés par les enfants en mobilité : zones de transit, frontières, squats, espaces publics, quartiers à risque.
- 2. Référencement et accompagnement vers les CAPE :** Identification des enfants en situation de risque et accompagnement vers les dispositifs de protection existants.
- 3. Médiation familiale, administrative et juridique :** Actions favorisant la protection des enfants et l'accès à leurs droits.
- 4. Appui aux dispositifs mobiles de protection :** Actions de soutien aux équipes mobiles et dispositifs d'intervention existants.
- 5. Renforcement socioéducatif au sein des structures de protection :** Actions éducatives, psychosociales et d'accompagnement au sein des structures partenaires des DTIPE.
- 6. Actions spécifiques**

Actions ciblant :

- la prévention des violences ;
- la lutte contre l'exploitation ;
- la santé mentale ;
- les addictions ;
- la traite des êtres humains ;
- la protection des filles en situation de vulnérabilité.

VII. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions admissibles seront évaluées sur une échelle de 100 points selon les critères suivants :

Critères	Points
Pertinence de la proposition au regard des objectifs et principes du projet RASSIF	25
Qualité méthodologique et technique	20
Expérience et expertise de l'association.	15
Capacité opérationnelle de la gestion et du management administratif et financier.	15
Coordination et réseautage avec les dispositifs territoriaux de protection de l'enfance et de lutte contre les violences	10
Gouvernance et Impact attendu sur les enfants en mobilité	10
Rapport coût-efficacité du budget	5

Total : 100 points

PRINCIPES ET EXIGENCES APPLICABLES AUX FINANCEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Les associations sélectionnées dans le cadre du présent appel devront respecter l'ensemble des principes, règles et obligations applicables aux actions financées par l'Union européenne.

À ce titre, elles s'engagent à :

- Respecter les principes des droits humains, des droits de l'enfant, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la non-discrimination et de l'inclusion ;
- Respecter les principes de bonne gouvernance, de transparence, de redevabilité et de gestion saine des ressources financières ;
- Garantir la protection des données personnelles conformément à la législation marocaine applicable et aux exigences de l'Union européenne ;
- Prévenir et combattre toute forme de fraude, corruption, conflit d'intérêts ou détournement des fonds alloués ;
- Respecter les principes de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PSEA) ;
- Mettre en œuvre des mesures de sauvegarde et de protection de l'enfance (Safeguarding) garantissant la prévention et la gestion des risques de violence, d'abus, d'exploitation, de négligence ou de harcèlement à l'encontre des enfants ;
- Respecter les mesures restrictives, sanctions et exclusions applicables aux financements de l'Union européenne ;
- Assurer la visibilité du soutien de l'Union européenne conformément aux lignes directrices de communication qui leur seront communiquées ;
- Coopérer avec les mécanismes de suivi, d'évaluation, d'audit et de contrôle mis en place par le projet RASSIF, ses partenaires et les autorités compétentes de l'Union européenne.

Toute violation grave de ces principes pourra entraîner la suspension ou la résiliation du financement accordé.

VIII. ENVELOPPE FINANCIÈRE ET DURÉE

- Montant total du fonds : **210 000 €**
- Nombre de subventions : **6**
- Montant minimum par subvention : 25 000 €
- Montant maximum par subvention : 35 000 €
- Durée maximale des actions : 32 mois

Les budgets proposés devront être détaillés et justifiés. Le comité de pilotage se réserve le droit d'ajuster les montants demandés avant contractualisation.

IX. DEPENSE NON ELIGIBLES

Ne pourront notamment pas être financés :

- dettes et provisions ;
- achats de terrains ou bâtiments ;
- dépenses déjà financées par un autre bailleur ;
- intérêts débiteurs ;
- dépenses sans justificatifs ;
- activités contraires aux principes de l'Union européenne

X. DOCUMENTS REQUIS

Les dossiers devront comprendre :

- formulaire de candidature dûment rempli ;
- budget prévisionnel ;
- statuts de l'association ;
- récépissé de dépôt légal ;
- règlement intérieur (si disponible) ;
- liste des membres du bureau ;
- procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- relevé d'identité bancaire ;
- dernier rapport narratif d'activités ;
- dernier rapport financier disponible.

XI. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Étapes	Date
Publication de l'AMI	12 Juin 2026
Date limite de soumission	12 Juillet 2026
Évaluation des dossiers et sélection	15-24 Juillet 2026
Signature des conventions	7 Septembre 2026
Démarrage des projets	15 Septembre 2026

XII. SOUMISSION DES DOSSIERS ET DELAIS

Les dossiers complets de manifestation d'intérêt devront être transmis par courrier électronique avec pour objet : « Rassif– Fonds d'appui aux associations tierces » à l'adresse suivante :

infomaroc@casaldelsinfants.org

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai pourra être rejeté.